



Demande d' un remboursement d' un credit cetelem 15 après

Par **sandrine1976**, le **03/07/2013** à **11:43**

Il y a deux jours nous avons reçu une lettre d' huissier qui nous demandait de régler la somme de 3000 euros dans les plus bref délais. Sauf que quand j' ai appelé pour savoir de quoi s' agissait il et bien il m' a répondu que c' était Cetelem qui l' avait contacté et qu' il ne savait pas pour quel achat c' était.Ce crédit daterait de 1998 et mon compagnon ne voit pas du tout de quoi cela pourrait provenir.En bref est ce qu' ils peuvent réclamer cette somme 15 après ? N' y a t il pas prescription ? Je vous remercie d' avance de vos réponses.

Par **Marion3**, le **03/07/2013** à **18:12**

Bonjour,

S'il n'y a pas eu de jugement, la dette est prescrite.

Demandez à l'huissier copie du titre exécutoire.

Sans ce document, il ne peut prétendre à aucun remboursement de votre part.

Ce courrier a-t-il été envoyé en Recommandé AR et cet huissier se trouve-t-il dans votre département ?

Cdt